

Effort fiscal des plus riches : Rapport technique



Jonathan Deslauriers
Robert Gagné
Fabienne Gouba
Jonathan Paré

Auteurs

Jonathan Deslauriers
Robert Gagné
Fabienne Gouba
Jonathan Paré

Mise en page

Jérôme Boivin

**Centre sur la productivité et la prospérité –
Fondation Walter J. Somers
HEC Montréal**

3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) Canada H3T 2A7
Téléphone : 514 340-6449

Dépôt légal : troisième trimestre 2020
ISBN : 978-2-924208-72-4

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
Bibliothèque et Archives Canada, 2020

Image de page couverture: iStock @hyejin kang

Cette publication a bénéficié du soutien financier du ministère des Finances du Québec et de la Fondation Walter J. Somers.

Les textes, opinions, renseignements et informations exprimés dans le document n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et non celle du ministère des Finances. L'information présentée dans ce document ne reflète pas nécessairement les opinions du ministère des Finances.

© 2020 Centre sur la productivité et la prospérité –
Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal

Effort fiscal des plus riches : Rapport technique

À propos du Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers

Le Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers mène une double mission. Il se consacre d'abord à la recherche sur la productivité et la prospérité en ayant comme principal sujet d'étude le Québec. Ensuite, il veille à faire connaître les résultats de ses travaux par des activités de transfert et d'éducation.

À propos de la Fondation Walter J. Somers

En hommage au fondateur de l'entreprise Walter Technologies pour surfaces, la famille Somers a mis sur pied la Fondation Walter J. Somers. À travers différents dons, la Fondation perpétue l'héritage familial d'engagement envers la communauté et contribue à la prospérité de la société québécoise, d'abord en veillant à améliorer sa productivité, mais également en appuyant l'excellence dans l'éducation des jeunes.

Pour en apprendre davantage sur le Centre, visitez le www.hec.ca/cpp ou écrivez-nous, à info.cpp@hec.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. REVUE DE LA LITTÉRATURE	5
2. PORTRAIT DU SYSTÈME FISCAL CANADIEN	7
3. MODÈLE EMPIRIQUE ET SOURCES DE DONNÉES	9
4. ANALYSE DES RÉSULTATS EMPIRIQUES	14
CONCLUSION	20
ANNEXE I	21
ANNEXE II	21
BIBLIOGRAPHIE	22

INTRODUCTION

Initialement considérés comme temporaires et perçus sous la forme de droits de douane dans les années 1900, les impôts et taxes continuent, de nos jours, de fournir aux différents niveaux de gouvernements les recettes fiscales dont ils ont besoin pour financer leurs dépenses publiques.

À l'instar de nombreux pays développés, le système fiscal canadien est progressif, c'est-à-dire qu'il exige d'un côté une contribution plus importante de la part des contribuables ayant les revenus les plus élevés, et de l'autre une contribution faible – voire nulle – de la part des contribuables à faibles revenus. Si en théorie un tel système assure une certaine équité entre les différentes strates de contribuables, la question est de savoir comment atteindre un équilibre qui serait en concordance avec les objectifs du gouvernement.

A priori, on pourrait penser qu'augmenter les impôts des contribuables à revenus élevés permet de collecter plus de recettes fiscales. Toutefois, la présente étude tend à démontrer que la réaction des différentes strates de contribuables à des variations de taux d'imposition ne serait pas homogène. En effectuant une mise à jour de l'étude de Gagné *et al* (2004), il apparaît que les particuliers canadiens répondraient aux variations des taux marginaux d'imposition en ajustant leurs revenus totaux déclarés. Plus spécifiquement, ces ajustements peuvent se matérialiser à travers l'offre de travail, lorsque les contribuables canadiens décident de varier leurs revenus d'emplois et de privilégier des avantages non imposables tels que les assurances privées par exemple. Cela dit, les particuliers à hauts revenus dont les sources de revenus sont diversifiées pourraient disposer de plusieurs alternatives. Ils peuvent, par exemple, modifier leurs épargnes ou ajuster leurs revenus déclarés en ayant recours à des mécanismes légaux d'allègements fiscaux leur permettant d'éviter de payer plus d'impôts (c.-à-d. ajuster certaines rubriques du revenu total telles que les revenus d'entreprise, les gains en capital imposables ou les intérêts et autres revenus de placements). En outre, ces individus fortunés pourraient faire de l'évasion fiscale en cachant une partie de leurs revenus dans des paradis fiscaux.

Le présent article comprend quatre principales sections. Une revue de la littérature sur le sujet traité est présentée à la première section. La seconde section présente quelques particularités du système fiscal canadien. La troisième section présente les sources de données, ainsi que la méthodologie qui s'inspire de celle développée par Gagné *et al* (2004) et qui permet d'estimer les élasticités des revenus totaux des particuliers, par rapport aux variations des taux marginaux d'imposition. Plus spécifiquement, le modèle empirique distingue les trois classes de revenus suivantes exprimées en dollars de 2016 : la classe de revenus moyens qui regroupe les contribuables dont les revenus sont compris entre 50 000\$ et 100 000\$, la classe de revenus élevés qui inclue les contribuables dont les revenus sont compris entre 100 000\$ et 150 000\$, tandis que ceux dont les revenus excèdent 150 000\$ forment la classe de revenus très élevés. La quatrième et dernière section présente l'analyse des résultats empiriques obtenus selon lesquels, augmenter les taux marginaux d'imposition n'implique pas nécessairement une hausse des revenus collectés par les gouvernements.

I. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Lorsqu'on estime les élasticités du revenu par rapport aux changements de taux marginaux, il est possible de mesurer et de quantifier la réponse des contribuables à des variations de taux d'imposition, et ainsi mesurer les pertes ou les gains en termes de recettes fiscales collectées par les gouvernements.

L'élasticité du revenu permet d'évaluer la variation en pourcentage du revenu à la suite d'une variation de 1% du taux marginal d'imposition. Cela dit, un recensement des travaux antérieurs révèle qu'elle peut prendre des valeurs négatives ou positives. Feldstein (1995) et Auten et Carroll (1994, 1995) ont analysés les effets de la réforme fiscale américaine de 1986, qui avait permis de réduire le nombre de paliers d'imposition des particuliers et de diminuer le taux d'imposition du palier le plus riche de 50% à 33%. En effet, à l'aide de données de panel et en utilisant la méthodologie des différences en différences, Feldstein (1995) obtient des élasticités du revenu imposable comprises entre 1 et 3 pour les classes de revenus moyens, élevés et très élevés. Ces estimés étant positifs et supérieurs à 1, ils impliquent qu'une hausse de 1% des taux d'imposition entraînera une hausse des revenus imposables comprise entre 1% et 3%. En d'autres termes, la variation des recettes fiscales sera plus que proportionnelle à la hausse des taux d'imposition. Auten et Carroll (1994, 1995) obtiennent des élasticités plus faibles, de l'ordre de 0,6 en tenant compte des particuliers à faible revenus. Gruber et Saez (2002) estiment à l'aide de données américaines, des élasticités du revenu imposable comprises entre 0,2 pour les contribuables dont les revenus n'excèdent pas 100 000\$ et 0,57 pour ceux dont les revenus sont supérieurs à 100 000\$. Lindsey (1987) utilise des données américaines en coupe transversale, pour évaluer la réponse des contribuables aux variations des taux marginaux nets (1-taux marginal d'imposition) et obtient des estimés compris entre 0,728 et 2,75. Plus récemment, Kopczuk (2005), Giertz (2007) et Weber (2014), une série de travaux empiriques utilisant la méthode différences en différences estiment des élasticités du revenu imposable variant entre -1 et 1.

La réponse des contribuables à une réforme fiscale dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment leurs anticipations. Les réformes fiscales étant généralement annoncées en avance, il peut s'écouler un certain temps avant qu'elles ne prennent effet, ce qui fournit principalement aux contribuables les plus riches, un délai d'ajustement. Parcell (1995), Feldstein et Feenberg (1996) ou Sammartino et Weiner (2007) mentionnent un important ajustement du revenu imposable en 1992 en réponse à la hausse des taux d'imposition des contribuables à revenus élevés, promise par le Président Bill Clinton et qui devait prendre effet en 1993.

Une grande majorité des travaux empiriques utilisent des données américaines pour estimer la sensibilité des contribuables aux changements dans les taux marginaux d'imposition. Saez, Slemrod et Giertz (2012) offrent une revue de la littérature exhaustive des résultats et des méthodologies utilisées par ces recherches empiriques. Les études qui utilisent des données canadiennes pour estimer les élasticités du revenu par rapport aux variations des taux d'imposition sont plutôt rares. Par exemple, Gagné *et al* (2004) utilisent des données provinciales canadiennes pour estimer la réponse des contribuables à des variations des taux marginaux d'imposition, et obtient des élasticités négatives pour les classes de revenus élevés et très élevés.

Une série d'études par Milligan et Smart se concentre sur les contribuables canadiens les plus riches tout en essayant d'évaluer les liens entre les variations des parts de revenus et les taux marginaux d'imposition. Contrairement à Gagné *et al* (2004), cette série de rapports s'intéresse principalement aux effets des changements de taxation au niveau provincial.

Milligan et Smart (2015a), considèrent plusieurs catégories de particuliers canadiens exprimées en centiles, et estime les élasticités du revenu déclaré par rapport aux changements dans les taux marginaux nets. Les auteurs obtiennent des estimés qui dépendent du niveau de revenu, et dont les valeurs les plus élevées sont enregistrées dans la classe de revenus faisant référence aux 0,1% les plus riches. Observant que depuis 2010, sept provinces canadiennes avaient introduit de nouveaux paliers pour les contribuables les plus riches, Milligan et Smart (2015b) analysent les effets de ces réformes fiscales. Cette étude estime une élasticité du revenu total déclaré pour les 1% les plus riches qui implique qu'une hausse de 10% de leur taux marginal net réduit de 6,64% les revenus déclarés de ce groupe de contribuables. À l'aide de simulations, Milligan et Smart (2015b) évaluent les effets d'une hausse des taux marginaux provinciaux sur les individus les plus riches en termes de gains potentiels de revenus gouvernementaux et leurs résultats indiquent que ces gains dépendent des provinces. En effet, les provinces ayant une forte concentration des revenus dans les mains des plus riches et des taux marginaux statutaires relativement bas bénéficieront le plus de ces hausses de taux. En revanche, des provinces avec un niveau de taxation élevé et une faible proportion des riches bénéficieront le moins de ces hausses de taux. C'est le cas du Québec.

Le présent article utilise des données sur chacune des dix provinces canadiennes de manière à reproduire la méthodologie développée par Gagné *et al* (2004) pour estimer les élasticités du revenu total et du nombre de contribuables par rapport aux variations des taux marginaux d'imposition. Des simulations sont également conduites dans le but d'évaluer les implications des élasticités estimées en termes de revenus gouvernementaux.

2. PORTRAIT DU SYSTÈME FISCAL CANADIEN

Une des particularités du régime fiscal canadien est que les contribuables sont assujettis à une imposition fédérale et provinciale. Ils doivent donc payer des impôts aux deux paliers de gouvernement, à des taux différents dépendant de la province de résidence et du revenu imposable. L'impôt sur les particuliers canadiens est calculé sur la base du revenu personnel, de telle sorte que les contribuables les plus riches doivent contribuer davantage et consacrer une proportion plus élevée de leurs revenus au paiement de leurs impôts.

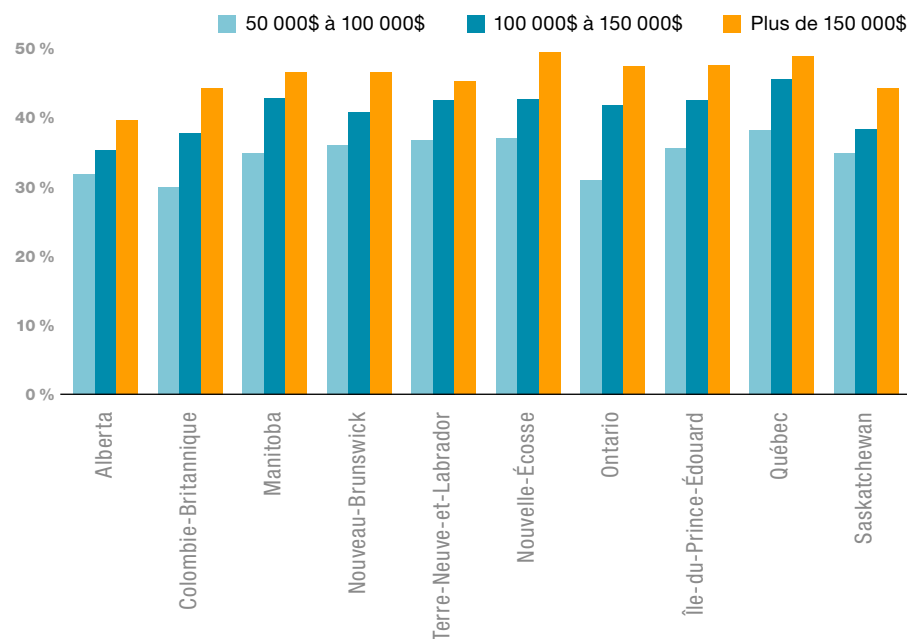
La province de Québec présente une particularité qui lui est propre, puisqu'elle bénéficie d'un abattement d'impôt après s'être prévalu de l'offre faite par le gouvernement du Canada de gérer certains programmes fédéraux-provinciaux. Il s'agit en quelque sorte d'une compensation financière qui permet à la province de Québec d'appliquer des taux d'imposition fédéraux inférieurs de 16,5% et de majorer en contrepartie ses propres taux.

Le graphique I présente le taux marginal moyen entre 2004 et 2016 par classe de revenu et pour chacune des dix provinces canadiennes. La progressivité du système fiscal canadien est un des éléments importants à noter, puisque peu importe la province, le taux marginal augmente avec le revenu des contribuables canadiens. L'Alberta et la Colombie-Britannique sont les deux provinces qui appliquent les taux marginaux les plus bas quel que soit le niveau de revenu déclaré. Le Québec et, dans une moindre mesure, la Nouvelle-Écosse sont les provinces où les contribuables sont les plus lourdement taxés.

Le régime fiscal canadien a fait l'objet de changements majeurs au fil du temps. En 1988, le gouvernement fédéral a notamment proposé une réforme majeure qui a réduit ses paliers d'imposition de dix à trois, en plus d'abaisser les taux marginaux d'imposition. Une quatrième tranche d'imposition a été ajoutée en 2001 pour les revenus excédant 100 000\$. Le dernier changement majeur a eu lieu en 2016, lorsque le taux marginal de la seconde tranche de revenu, à savoir celui de la classe moyenne, est passé de 22% à 20,5% et qu'un cinquième palier d'imposition a été créé pour les contribuables dont les revenus excédaient 200 000\$. Ces derniers étaient alors imposés à 33%.

GRAPHIQUE I

TAUX MARGINAL PAR CLASSE DE REVENU ENTRE 2004 ET 2016, MOYENNE PROVINCIALE



Les régimes fiscaux provinciaux ont également été réformés au cours des années. De manière générale, on peut noter l'ajout de paliers d'imposition ainsi que des ajustements à la hausse des taux marginaux statutaires pour les contribuables canadiens les plus riches. En 2013, la province de Québec a par exemple instauré un nouveau palier pour les contribuables dont les revenus excèdent 100 000\$, qui étaient désormais imposés à 25,75% au lieu de 24%. L'Ontario a procédé à des changements de paliers en 2012, avec l'introduction du taux marginal de 12,16% sur les revenus excédant 500 000\$ et ce taux est passé à 13,16% en 2013. Alors qu'en 2014, le dernier palier d'imposition était remplacé par deux autres avec le maintien du taux marginal à 13,16% pour les revenus excédant 220 000\$, et une baisse à 12,16% pour les revenus compris entre 150 000\$ et 220 000\$. Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard sont les seules provinces n'ayant pas procédé à de tels ajustements¹.

Le modèle présenté à la section suivante exploitera les variations observées dans les taux marginaux entre les classes de revenus, les provinces ainsi qu'à la suite des différentes réformes fiscales.

¹ Le lecteur est invité à lire le rapport *Effort fiscal des plus riches : une vérité qui dérange* pour un portrait plus exhaustif de la fiscalité canadienne.

3. MODÈLE EMPIRIQUE ET SOURCES DE DONNÉES

Ce rapport utilise la méthodologie développée par Gagné *et al.* (2004), pour estimer les élasticités du revenu total et du nombre de contribuables à la suite de variations dans les taux marginaux d'imposition. Le système fiscal canadien étant progressif, il est évident que les contribuables paient des impôts différents, il est donc important de tenir compte de cet aspect en considérant des tranches de revenus.

Dans le but de ne pas produire des estimations économétriques biaisées, il est nécessaire de tenir compte des nombreux facteurs reliés aux taux marginaux d'imposition, qui pourraient expliquer les différences observées au niveau des revenus totaux agrégés ou du nombre de contribuables. On parle dans ce cas de sources d'hétérogénéité non observées que notre modèle empirique élimine de plusieurs manières. Par exemple, certains chocs peuvent affecter les niveaux de revenus totaux et le nombre de contribuables des classes de revenus, indépendamment de la province et de l'année. Il s'agit dans ce cas, d'une hétérogénéité affectant les classes de revenus que l'on peut éliminer en exprimant les variables dépendantes sous la forme de parts de revenus et de proportions de contribuables. Pour une classe de revenus donnée, ces parts font référence à la proportion des revenus totaux agrégés (ou du nombre de contribuables) que ladite classe représente.

Il se peut également qu'indépendamment de la classe de revenus, on observe des différences qui sont fixes dans le temps mais spécifiques à une province, comme par exemple, une particularité que l'on observe uniquement dans la province de Québec et cela, peu importe l'année et la classe de revenus. On parle dans ce cas, de sources d'hétérogénéité spécifiques à une province que nous éliminons en introduisant dans le modèle empirique des variables dichotomiques de provinces. Au lieu d'être spécifiques à une province, certaines sources d'hétérogénéité sont plutôt spécifiques au temps, comme c'est le cas lorsqu'on observe des différences durant une année spécifique, indépendamment de la classe de revenus et de la province. Ce type particulier d'hétérogénéité est éliminé avec l'ajout de variables dichotomiques de temps dans le modèle économétrique. Enfin, nous introduisons dans le modèle

empirique des variables explicatives liées aux conditions macroéconomiques qui affectent différemment les classes de revenus, tout en restant spécifiques aux provinces et au temps. En procédant de cette manière, la seule source d'hétérogénéité qui reste est celle qui est spécifique à une classe de revenus, dans une province et au cours d'une année.

A- MODÈLE EMPIRIQUE

Alors que la littérature estime principalement l'élasticité du revenu imposable aux changements de taux marginaux d'imposition, la présente étude se focalise plutôt sur la sensibilité du revenu total et du nombre de contribuables aux variations des taux marginaux d'imposition. Le revenu imposable est obtenu en soustrayant toutes les déductions légales du revenu total². En se focalisant donc sur ce dernier, on suppose qu'à la suite d'une variation des taux marginaux, les contribuables réagiront en ajustant uniquement leur revenu total. Cela dit, étant donné que l'on ne tient pas compte de ces déductions légales, les estimés des élasticités obtenus peuvent être considérés comme étant les réponses minimales des contribuables aux changements des taux d'imposition.

Considérons le modèle général suivant :

$$\textcircled{1} \quad Y_{it}^j = e^{f(X_{it}^j, \gamma_{it}^j, M_i, M_t)}, \quad j = 1, 2, 3$$

où Y_{it}^j représente le revenu total ou le nombre de contribuables de la classe de revenus j , au temps t et dans la province i , γ_{it}^j représente le taux marginal d'imposition de la classe de revenus j , X_{it}^j est le vecteur des variables économiques incluant une constante, les indices de Gini ainsi que les taux de croissance du PIB réel et du chômage, M_i et M_t représentent, respectivement, les variables dichotomiques de provinces et d'années.

² Les déductions légales incluent entre autres, les cotisations à des régimes de pension agréés (RPA), les cotisations à des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER), les cotisations syndicales, les frais de garde d'enfants, les déductions pour option d'achats de titres, les déductions pour gains en capital etc.

Les variables dépendantes sont par la suite exprimées en parts :

$$\textcircled{2} \quad P_{it}^j = \frac{Y_{it}^j}{\sum_{j=1}^3 Y_{it}^j}, \quad j = 1, 2, 3$$

où P_{it}^j est la proportion du revenu total (ou du nombre de contribuables) que représente la classe de revenus j de la province i et au temps t .

Avant d'être en mesure d'estimer ce modèle de parts, il est nécessaire de procéder à une normalisation par rapport à une classe arbitraire de revenus qui représentera la proportion de référence. Comme Gagné *et al* (2004), la part de la classe moyenne à savoir la proportion des contribuables ayant déclaré un revenu compris entre 50 000\$ et 100 000\$ servira de part de référence. On ne tient pas compte des particuliers dont les revenus sont inférieurs à 50 000\$ car contrairement aux personnes fortunées dont les sources de revenus sont diversifiées, les revenus totaux de ces contribuables proviennent principalement de revenus d'emplois, ils sont donc moins sensibles à des variations de taux d'imposition. En outre, on remarque que cette classe de revenus faibles n'a pas fait l'objet de réformes fiscales majeures durant la période de notre analyse empirique.

Les parts normalisées par rapport à la classe de revenu moyen (classe 1) auxquelles on a appliqué le logarithme naturel, peuvent être exprimées comme suit :

$$\textcircled{3} \quad \ln\left(\frac{P_{it}^j}{P_{it}^1}\right) = f(X_{it}, \gamma_{it}^j, M_i, M_t) - f(X_{it}, \gamma_{it}^1, M_i, M_t), \quad j = 2, 3$$

Il faut à présent expliciter les formes spécifiques de l'équation (3). De prime abord, le taux marginal est introduit sous la forme d'un polynôme, ce qui suppose une relation non linéaire entre la variable dépendante et le taux marginal d'imposition. Le degré optimal de ce polynôme a été déterminé grâce à un test de rapport de vraisemblance. Plus précisément, le modèle a d'abord été estimé en supposant qu'un polynôme de degré 1 représentait la fonction de taux marginal d'imposition et la valeur de la fonction de vraisemblance de cette estimation a été sauvegardée. Le même exercice a été refait en supposant un polynôme de degré 2, puis 3 et ainsi de suite. Pour déterminer le degré optimal, il faut comparer les fonctions de vraisemblance de deux polynômes de degrés consécutifs selon la statistique du test de ratio de vraisemblance. On obtient le degré optimal lorsque passer d'un polynôme de degré d à un autre de degré $d + 1$ n'améliore plus le modèle estimé statistiquement. Les résultats obtenus indiquent que le polynôme de degré 2 est la fonction appropriée pour représenter le taux marginal d'imposition.

Pour l'expression $f(X_{it}, \gamma_{it}^j, M_i, M_t)$ la forme linéaire suivante a été adoptée :

$$\textcircled{4} \quad f(X_{it}, \gamma_{it}^j, M_i, M_t) = \beta_X^j X_{it} + \beta_Y^j \gamma_{it}^j + \beta_{YY}^j (\gamma_{it}^j)^2 + \sum_i \beta_i^j M_i + \sum_t \beta_t^j M_t + u_{it}^j, \quad j = 1, 2, 3$$

où $\beta^j = [\beta_X^j, \beta_Y^j, \beta_{YY}^j, \beta_i^j, \beta_t^j]$ est un vecteur de paramètres et u_{it}^j est le terme d'erreur.

En utilisant cette forme fonctionnelle, on peut réécrire l'équation (3) comme suit:

$$\ln\left(\frac{P_{it}^j}{P_{it}^1}\right) = (\beta_X^j - \beta_X^1) X_{it} + \beta_Y^j \gamma_{it}^j + \beta_{YY}^j (\gamma_{it}^j)^2 - \beta_Y^1 \gamma_{it}^1 - \beta_{YY}^1 (\gamma_{it}^1)^2 + \sum_i (\beta_i^j - \beta_i^1) M_i$$

$$\textcircled{5} \quad + \sum_t (\beta_t^j - \beta_t^1) M_t + \vartheta_{it}^j, \quad j = 2, 3$$

où $\vartheta_{it}^j = u_{it}^j - u_{it}^1$.

À l'instar de Gagné *et al* (2004), nous supposons que le terme d'erreur ϑ_{it}^j suit le processus AR(1) suivant : $\vartheta_{it}^j = \rho^j \vartheta_{it-1}^j + \mu_{it}^j$ où μ_{it}^j est une variable aléatoire i.i.d.

L'estimation du système d'équations (5) se fait en deux étapes. Dans la première étape, le système est estimé par la méthode SURE de Zellner et on construit les estimateurs des coefficients de corrélation ρ^j à l'aide des résidus. Dans la seconde étape, on applique la transformation de Prais-Winsten à chacune des variables du modèle avant de l'estimer à nouveau par la méthode SURE itérative. La transformation de Prais-Winsten permet de corriger l'autocorrélation des résidus.

Comme on peut le voir, en estimant l'équation (5) on obtient des valeurs estimées par classe de revenu des paramètres associés aux taux marginaux, qu'il est possible d'utiliser pour évaluer les élasticités du revenu total ou du nombre de contribuables aux variations de taux.

À partir de l'équation (1), il est possible d'exprimer la forme générale des élasticités du revenu total (ou du nombre de contribuables) aux changements du taux marginal d'imposition comme suit:

$$\textcircled{6} \quad \varepsilon_{y,\gamma}^j = \frac{\partial f(X_{it}, \gamma_{it}^j, M_i, M_t)}{\partial \gamma^j} \gamma^j \quad j = 1, 2, 3$$

En conservant la forme fonctionnelle linéaire de l'équation (4), il est possible d'exprimer plus spécifiquement l'équation (6) comme suit :

$$\textcircled{7} \quad \varepsilon_{y,\gamma}^j = \beta_Y^j \gamma^j + 2\beta_{YY}^j (\gamma^j)^2, \quad j = 1, 2, 3$$

Un contribuable donné peut répondre à un changement de son taux marginal d'imposition en ajustant son revenu total sans pour autant changer de classe de revenu, ou en optant pour un ajustement de revenu qui aurait pour conséquence de le faire migrer vers une autre classe de revenu. L'équation (7) permet de calculer les élasticité du revenu total et du nombre de contribuables aux variations des taux marginaux d'imposition. Les estimés de ces élasticité permettent d'évaluer la sensibilité du revenu total moyen aux changements des taux d'imposition. En effet, le revenu total moyen peut être exprimé comme étant :

$$8 \quad \bar{Y}_{it}^j = \frac{Y_{it}^j}{N_{it}^j}, \quad j = 1,2,3$$

où pour chaque classe de revenu j dans la province i et à l'année t , \bar{Y}_{it}^j est le revenu total moyen, Y_{it}^j est le revenu total et N_{it}^j est le nombre de contribuables. Il est alors possible de représenter l'élasticité du revenu total moyen par rapport au taux marginal d'imposition par l'équation suivante :

$$9 \quad \varepsilon_{\bar{y},\gamma}^j = \varepsilon_{y,\gamma}^j - \varepsilon_{n,\gamma}^j, \quad j = 1,2,3$$

où $\varepsilon_{\bar{y},\gamma}^j$, $\varepsilon_{y,\gamma}^j$ et $\varepsilon_{n,\gamma}^j$ sont respectivement, les élasticité du revenu total moyen, du revenu total et du nombre de contribuables aux changements du taux marginal d'imposition dans la classe de revenu j .³

B- SOURCES DE DONNÉES

Cette section présente les sources des données ainsi que chacune des variables utilisées pour estimer le modèle empirique mentionné précédemment. La période d'analyse économétrique de ce rapport débute en 2004 et se termine en 2016. Ce choix a été guidé par la disponibilité des données empiriques.

A l'instar de Gagné *et al* (2004) un intérêt particulier sera accordé aux classes de revenus suivantes :

- la classe moyenne dont les revenus sont compris entre 50 000\$ et 100 000\$
- la classe des revenus élevés compris entre 100 000\$ et 150 000\$
- et enfin, la classe des revenus très élevés qui regroupe les revenus excédant 150 000\$.

Dans le but de s'assurer que les trois classes de revenus soient comparables à travers le temps, elles ont été exprimées en dollars de 2016 en utilisant l'indice implicite des prix du PIB. Il est nécessaire de procéder à ces ajustements en raison des fluctuations que l'on peut observer dans le niveau général des prix. Plus précisément, en termes de pouvoir d'achat, un contribuable qui déclare un revenu total de 100 000\$ en 2004 n'a évidemment pas le même niveau de vie qu'un autre ayant déclaré un revenu de 100 000\$ en 2016. On ne peut donc pas comparer deux revenus obtenus à des dates différentes sans les purger au préalable des effets de l'inflation, ce qui reviendrait à créer des *classes de revenus réels* présentés dans le tableau 1 :

TABLEAU 1

LES CLASSES DE REVENUS RÉELS

Année	Revenu moyen 50 000 à 100 000	Revenu élevé 100 000 à 150 000	Revenu très élevé 150 000 et plus
2004	40 492 - 80 985	80 985 - 121 477	121 477 et plus
2005	41 747 - 83 494	83 494 - 125 241	125 241 et plus
2006	42 809 - 85 618	85 618 - 128 426	128 426 et plus
2007	44 209 - 88 417	88 417 - 132 625	132 625 et plus
2008	45 994 - 91 988	91 988 - 137 983	137 983 et plus
2009	44 932 - 89 865	89 865 - 134 797	134 797 et plus
2010	46 187 - 92 375	92 375 - 138 562	138 562 et plus
2011	47 683 - 95 367	95 367 - 143 050	143 050 et plus
2012	48 263 - 96 525	96 525 - 144 788	144 788 et plus
2013	49 083 - 98 166	98 166 - 147 249	147 249 et plus
2014	50 048 - 100 097	100 097 - 150 145	150 145 et plus
2015	49 614 - 99 228	99 228 - 148 842	148 842 et plus
2016	50 000 - 100 000	100 000 - 150 000	150 000 et plus

Comme on peut l'observer, un contribuable qui avait un revenu total de 100 000\$ en 2016 est comparable à un autre qui aurait déclaré 92 375\$ en 2010 ou 80 985\$ en 2004. Il est donc crucial de tenir compte des effets de l'inflation lors de l'élaboration des classes de revenus. Étant donné que les données disponibles qui proviennent de rapports intitulés *Statistiques sur l'impôt des particuliers* de l'Agence du Revenu du Canada ne découpent pas les tranches de revenu assez finement, il est nécessaire de procéder à certaines approximations. En effet, les données sont disponibles par tranches de 5 000\$ pour les revenus inférieurs à 60 000\$, puis par tranches de 10 000\$ pour les revenus compris entre 60 000\$ et 100 000\$ et finalement par tranches de 50 000\$ et 100 000\$ pour les revenus compris entre 100 000\$ et plus de 250 000\$.

3 Les indices de provinces et d'années ont été omis pour ne pas alourdir le texte.

Le tableau 2 présente les classes approximatives de revenus qui ont été créées :

TABEAU 2

LES CLASSES APPROXIMATIVES DE REVENUS

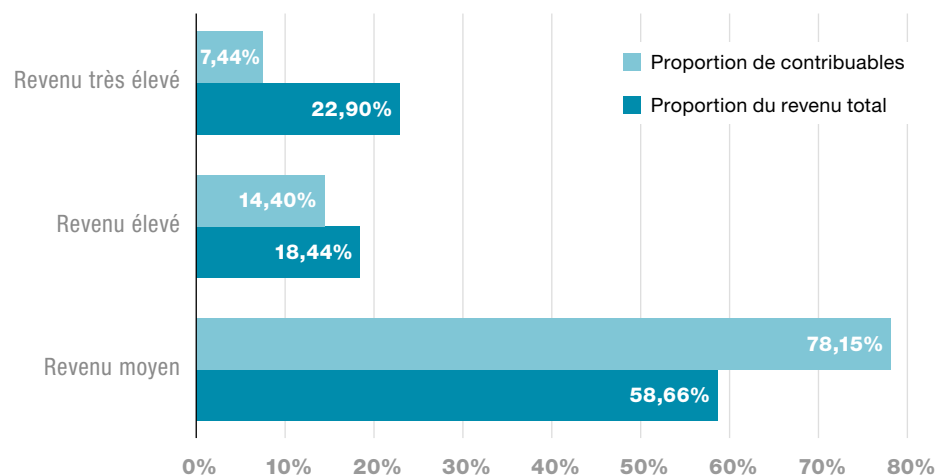
Année	Revenu moyen 50 000 à 100 000	Revenu élevé 100 000 à 150 000	Revenu très élevé 150 000 et plus
2004	40 000 - 80 000	80 000 - 100 000	100 000 et plus
2005	40 000 - 80 000	80 000 - 100 000	100 000 et plus
2006	40 000 - 90 000	90 000 - 150 000	150 000 et plus
2007	45 000 - 90 000	90 000 - 150 000	150 000 et plus
2008	45 000 - 90 000	90 000 - 150 000	150 000 et plus
2009	45 000 - 90 000	90 000 - 150 000	150 000 et plus
2010	45 000 - 90 000	90 000 - 150 000	150 000 et plus
2011	50 000 - 100 000	100 000 - 150 000	150 000 et plus
2012	50 000 - 100 000	100 000 - 150 000	150 000 et plus
2013	50 000 - 100 000	100 000 - 150 000	150 000 et plus
2014	50 000 - 100 000	100 000 - 150 000	150 000 et plus
2015	50 000 - 100 000	100 000 - 150 000	150 000 et plus
2016	50 000 - 100 000	100 000 - 150 000	150 000 et plus

Les tranches de revenus du tableau 2 sont différentes des classes de revenus réels. Ces différences sont potentiellement des erreurs d'approximations que l'on estime être de l'ordre de 1,3% en moyenne, lorsque ces classes sont exprimées en parts relatives par rapport à la classe de revenus moyens. Puisque ces erreurs d'approximation affectent de la même manière les données des dix provinces canadiennes au cours d'une année spécifique, l'ajout de variables dichotomiques de temps permet de les prendre en considération.

Les données sur les deux variables dépendantes, soit le revenu total et le nombre de contribuables, proviennent du tableau 2 des publications *Statistiques sur l'impôt des particuliers* de Revenu Canada. Le graphique 2 présente les moyennes canadiennes des proportions de contribuables et du revenu total, représentées par classes de revenus pour la période allant de 2004 à 2016. On remarque que la classe moyenne, qui a déclaré des revenus compris entre 50 000\$ et 100 000\$, représente la majorité des contribuables et génère la plus grande proportion des revenus agrégés soit environ 78%. La classe la plus riche ne représentait que 7% des contribuables mais elle a quand même généré un peu moins du quart des revenus agrégés, ce qui n'est pas négligeable.

GRAPHIQUE 2

PROPORTIONS DE CONTRIBUABLES ET DU REVENU TOTAL PAR CLASSE DE REVENU ENTRE 2004 ET 2016, MOYENNES CANADIENNES



Les variables explicatives peuvent être regroupées en trois principales catégories, soit: les taux marginaux d'imposition, les variables dichotomiques et les variables explicatives représentant les conditions économiques.

Les séries sur les taux marginaux combinés d'imposition proviennent de la base de données *the Finances of the Nation*⁴. Elles reflètent l'imposition marginale effective des contribuables au fédéral ainsi qu'au provincial. Plus précisément, les spécificités fiscales des provinces canadiennes sont prises en considération comme par exemple les surtaxes, les montants personnels de base ainsi que les réductions d'impôts que certaines provinces accordent aux contribuables à faibles revenus. Il faut obligatoirement associer ces taux marginaux disponibles par incréments de 200\$ et 5 000\$ aux trois classes de revenus de la présente étude. Pour ce faire, les données sur les *Statistiques sur l'impôt des particuliers* ont été utilisées pour calculer le revenu imposable total de chaque classe de revenu, que l'on divise par le nombre de contribuables appartenant à la même classe pour obtenir le revenu imposable moyen. C'est le taux marginal (combiné à savoir fédéral et provincial) des contribuables qui déclarent le revenu imposable moyen d'une classe donnée, qui est alors rattaché à cette même classe de revenu. Par exemple, en 2004, dans la province de Québec, on dénombrait 149 020 contribuables dans la classe de revenu très élevé, à savoir 150 000\$ et plus. Cette classe enregistrait également un revenu imposable agrégé de 25 513 922 000\$ ce qui donne un revenu imposable moyen de 171 211\$. Lorsqu'on consulte la base de données *the Finances of the Nation*, on remarque que les contribuables du Québec qui avaient déclaré ce revenu imposable étaient imposés au taux marginal réel de 48,21%. C'est donc ce taux marginal qui est associé à la classe de revenu très élevé de la province de Québec en 2004.

Les variables explicatives retenues pour refléter l'environnement macroéconomique des provinces canadiennes proviennent des bases de données de Statistique Canada. Plus précisément, les taux de croissance du PIB réel et du chômage ont été calculés à partir des données des Tableaux 36-10-0222-01 et 14-10-0023-01 (anciennement CANSIM 384-0038 et CANSIM 282-0008, respectivement). Statistique Canada publie trois mesures distinctes des coefficients de Gini⁵. Celle qui a été retenue est liée au revenu total ajusté pour tenir compte de la taille du ménage et provient du Tableau 11-10-0134-01 (anciennement CANSIM 206-0033).⁶

4 [Ces données sont disponibles en ligne](#)

5 Les trois mesures du coefficient de Gini de Statistiques Canada sont les suivantes : le coefficient de Gini évaluant la distribution du revenu du marché ajusté qui n'inclut pas les transferts gouvernementaux, le coefficient de Gini mesurant la distribution du revenu total ajusté qui est la somme du revenu du marché et des transferts gouvernementaux et le coefficient de Gini mesurant le revenu après impôt ajusté.

6 Les différentes mesures du revenu sont ajustées en divisant le revenu du ménage par la racine carrée du nombre total de personnes formant ledit ménage (taille du ménage). Le but de cet ajustement est de capter les économies d'échelle qui pourraient survenir dans les ménages de grande taille.

4. ANALYSE DES RÉSULTATS EMPIRIQUES

A- RÉSULTATS EMPIRIQUES GÉNÉRAUX

Les tableaux 3 et 4 présentent les estimations des paramètres des modèles de parts du revenu total et du nombre de contribuables, respectivement.

Le premier constat porte sur les estimations des variables dichotomiques, dont les coefficients sont majoritairement significatifs, autant pour le modèle des parts du revenu total que celui en lien avec les parts du nombre de contribuables⁷. Quel que soit le modèle estimé, la plupart des coefficients des effets fixes de provinces sont fortement significatifs alors que ceux des effets fixes de temps sont significatifs pour la classe des revenus très élevés. Le fait que les coefficients estimés des variables dichotomiques soient dans l'ensemble significatifs confirme leur efficacité à capter l'hétérogénéité inobservée qui serait spécifique aux provinces et au temps.

Que le modèle ait été estimé avec les parts du revenu total ou celles du nombre de contribuables comme variable dépendante, le constat reste le même : les coefficients estimés des variables macroéconomiques demeurent non significatifs. Lorsque les conditions macroéconomiques changent, il est évident que l'on pourrait s'attendre à un ajustement des revenus totaux des contribuables. Cependant, lorsqu'on fait une analyse en termes de parts, cette réaction peut s'avérer la même pour chaque classe de revenus, ce qui expliquerait la non significativité de ces paramètres.

Peu importe la spécification du modèle estimé, la réaction des contribuables s'amplifie avec le niveau de revenus de telle sorte que la réaction la plus importante est enregistrée dans la classe des revenus très élevés. Cela dit, le caractère explicatif des taux marginaux d'imposition dépend du modèle estimé et de la classe de revenus. Quelle que soit la spécification du modèle, les coefficients estimés sont négatifs pour les taux marginaux, et positifs pour les taux marginaux élevés au carré (le terme non linéaire, $(Y^i)^2$). Cependant, ces coefficients sont fortement significatifs à 1% pour la classe des revenus très élevés uniquement lorsqu'on utilise les parts de revenu total comme variable dépendante. Le fait que le coefficient estimé change de signe et devienne positif pour les taux marginaux élevés au carré confirme l'existence d'une relation non linéaire entre les taux marginaux d'imposition et la variable dépendante à savoir les parts de revenu total. En d'autres termes, lorsque les taux marginaux d'imposition sont bas, il est possible d'augmenter les parts de revenus totaux détenues par la classe de revenus très élevés même si les taux marginaux augmentent. Cependant, il existerait un seuil prohibitif au-delà duquel les hausses supplémentaires du taux d'imposition seraient associées à des baisses des parts de revenus totaux.

7 Les résultats de ces effets fixes sont mentionnés dans les annexes 1 et 2.

TABLEAU 3

COEFFICIENTS ESTIMÉS POUR LES MODÈLES DE PARTS DE REVENU TOTAL

Variable	Classe de revenus	
	Revenus élevés	Revenus très élevés
Constante	-0,3158 (0,5588)	1,2235 (0,8473)
Croissance du PIB réel	0,0282 (0,2056)	-0,1441 (0,2566)
Croissance du chômage	-0,0222 (0,0456)	-0,0198 (0,0570)
Coefficient de Gini	-0,0788 (0,5843)	0,4997 (0,7256)
γ^j	-2,2148 (2,2667)	-15,0401* (4,4325)
$(\gamma^j)^2$	2,0372 (2,6024)	13,8247* (4,8169)
γ^1	-2,8537 (7,0877)	
$(\gamma^1)^2$	4,3236 (9,1768)	
ρ^j	0,60	0,5066
R^2	0,9711	0,9516

Note : les effets fixes de provinces et de temps sont mentionnés dans l'annexe I. Les symboles *, **, et *** désignent une variable significative à un niveau de confiance de 1%, 5% et 10% respectivement. Les écart-types sont mentionnés entre parenthèses.

TABLEAU 4

COEFFICIENTS ESTIMÉS POUR LES MODÈLES DE PARTS DE CONTRIBUABLES

Variable	Classe de revenus	
	Revenus élevés	Revenus très élevés
Constante	-0,5505 (0,5313)	-0,3603 (0,7252)
Croissance du PIB réel	0,0472 (0,2028)	-0,0215 (0,2505)
Croissance du chômage	-0,0250 (0,0451)	-0,0160 (0,0559)
Coefficient de Gini	0,1108 (0,5804)	0,0164 (0,7256)
γ^j	-0,8124 (2,2570)	-5,5578 (4,5158)
$(\gamma^j)^2$	0,5503 (2,5899)	4,7694 (4,9140)
γ^1	-1,4974 (7,1005)	
$(\gamma^1)^2$	2,5580 (9,1884)	
ρ^j	0,6199	0,5817
R^2	0,9779	0,9722

Note : les effets fixes de provinces et de temps sont mentionnés dans l'annexe II. Les symboles *, **, et *** désignent une variable significative à un niveau de confiance de 1%, 5% et 10% respectivement. Les écart-types sont mentionnés entre parenthèses.

B- ANALYSE DES ÉLASTICITÉS

Les élasticités ont été calculées en utilisant l'équation (7) et le taux marginal moyen sur l'ensemble de l'échantillon de données. Le tableau 5 présente les élasticités estimées du revenu total et du nombre de contribuables par rapport aux changements de taux marginaux d'imposition.

D'après les résultats obtenus, les élasticités estimées ne sont pas significatives pour la classe des revenus moyens. Toutes les estimations d'élasticités sont négatives et significatives pour la classe des revenus très élevés. Plus précisément, on obtient des élasticités du revenu total négatives et significatives pour les classes de revenus élevés et très élevés. L'élasticité estimée pour la classe de revenus très élevés est significative à 1% et inférieure à -1 alors que celle de la classe de revenus élevés est significative à 5% mais demeure supérieure à -1. Concernant les élasticités estimées du nombre de contribuables, elles sont négatives pour les classes de revenus élevés et très élevés, mais le seul résultat significatif a été enregistré pour la classe des revenus très élevés.

Les élasticités estimées sont négatives et majoritairement significatives, ce qui implique que les contribuables les plus riches, à savoir ceux des classes de revenus élevés et très élevés sont sensibles aux variations des taux marginaux. En effet, les résultats obtenus indiquent que ces contribuables feront le choix d'ajuster leurs revenus totaux à la baisse, ce qui, par ricochet, devrait réduire les revenus de taxation collectés par les gouvernements. A titre de rappel, les classes de revenus élevés et très élevés ne représentent que 22% environ des contribuables mais génèrent près de 41,5% des revenus totaux (voir le graphique 2). Les élasticités négatives de ces deux classes de revenus peuvent donc avoir des conséquences considérables sur les recettes fiscales des gouvernements.

TABLEAU 5

ÉLASTICITÉS DU REVENU TOTAL ET DU NOMBRE DE CONTRIBUABLES

Élasticités	Classes de revenus		
	Revenus moyens	Revenus élevés	Revenus très élevés
Élasticité du revenu total	0,0492 (0,2824)	-0,2226** (0,0946)	-1.0627* (0,2207)
Élasticité du nombre de contribuables	0,0953 (0,2831)	-0,1480 (0,0943)	-0,5366** (0,2310)

Note : Les symboles *, **, et *** désignent une variable significative à un niveau de confiance de 1%, 5% et 10% respectivement. Les écart-types sont mentionnés entre parenthèses.

C- IMPLICATIONS EN TERMES DE REVENUS GOUVERNEMENTAUX

Cette section présente des simulations qui illustrent les implications des élasticités estimées en termes de recettes fiscales pour les gouvernements.

Les estimés obtenus étant négatifs, il est nécessaire de préciser qu'une élasticité du revenu total comprise entre 0 et -1 signifie qu'une hausse de 1% des taux marginaux d'imposition occasionnera une chute inférieure à 1% des revenus totaux. En d'autres termes, la variation de revenus gouvernementaux sera moins que proportionnelle à la hausse des taux marginaux d'imposition. Une élasticité négative et inférieure à -1 signifie qu'une hausse de 1% des taux marginaux d'imposition se traduira par une baisse des recettes fiscales collectées par les gouvernements plus que proportionnelle à la variation du taux marginal. Il est important de mentionner que les résultats de tests de significativité des paramètres indiquent qu'à l'exception de l'élasticité du revenu total estimée pour la classe de revenus très élevés, toutes les élasticités obtenues sont statistiquement différentes de -1. Les simulations concernant cette classe spécifique de revenus seront réalisées en utilisant une élasticité estimée de -1.

En ayant recours à des simulations, nous allons analyser les implications de ces élasticités en termes de revenus gouvernementaux. La province qui sera considérée est le Québec et les réformes qui seront analysées sont celle initiée par la province de Québec en 2013 ainsi que la réforme fédérale de 2016. Le point commun de ces deux réformes est l'ajout d'un nouveau palier d'imposition. Lorsque la réforme de 2013 est entrée en vigueur, les contribuables dont les revenus excédaient 100 000\$ étaient assujettis à un taux marginal provincial plus élevé, ce qui a fait passer le taux marginal combiné moyen de la classe de revenus très élevés de 48,22% à 49,97%, soit une hausse de 3,63%. La réforme fédérale de 2016 a instauré un nouveau palier d'imposition pour les contribuables déclarant des revenus supérieurs à 200 000\$, alors que le gouvernement provincial ne procède à aucun changement. Le taux provincial restant le même, les contribuables de la classe de revenus très élevés voient donc leur taux marginal combiné moyen passer de 49,97% à 53,31%, soit une hausse de 6,68%.

Les tableaux 6 et 7 présentent les résultats des simulations des effets des réformes de 2013 et 2016, respectivement, en utilisant des données provenant des bases de données décrites dans les sections précédentes.

Il ressort de cette première simulation, que la hausse de 3,63% du taux marginal d'imposition a été suffisamment élevé pour inciter des contribuables de la classe de revenus très élevés à réduire leurs revenus totaux déclarés de 1,19 milliard de dollars.

En considérant l'estimé de l'élasticité du nombre de contribuables pour la classe de revenus très élevés, il est possible d'évaluer les effets de la réforme de 2013 en termes de contribuables, ou plus spécifiquement, le nombre de contribuables ayant réduit leurs revenus totaux pour éviter d'être assujettis à la hausse du taux marginal d'imposition. Les résultats de cette simulation indiquent qu'environ 2% des contribuables, soit 2 109 contribuables auraient ajusté leurs revenus totaux à la baisse en vue de migrer vers une classe de revenus inférieure.

Les simulations concernant les revenus gouvernementaux sont basées sur le revenu imposable agrégé de la classe de revenus très élevés, qui est obtenu après avoir appliqué au revenu total, toutes les déductions légales auxquelles les particuliers de cette classe ont droit.

Étant donné notre intérêt particulier pour la classe de revenus très élevés, les effets de la réforme fiscale de 2013 en termes de revenus gouvernementaux sont calculés en supposant qu'à la suite d'une hausse du taux marginal, la portion de l'impôt total collecté qui va s'ajuster est celle sur les revenus imposables excédant 132 406\$, qui est le dernier palier d'imposition.

Selon les résultats obtenus, la réaction des contribuables face à la hausse de 3,63% du taux marginal d'imposition aurait occasionné une perte de recettes fiscales d'environ 339 millions de dollars pour les gouvernements fédéral et provincial.

TABLEAU 6

SIMULATION DES EFFETS D'UNE HAUSSE DE 3,63% DU TAUX MARGINAL, EN TERMES DE REVENUS TOTAUX DÉCLARÉS ET DE REVENUS GOUVERNEMENTAUX, QUÉBEC 2012

	Taux marginal moyen (%)	Revenu total (milliers \$)	Revenu imposable (milliers \$)	Impôt total ⁸ (milliers \$)
Avant la hausse de 3,63% du taux marginal d'imposition				
Revenus très élevés (150 000\$ et plus)	48,22	32 883 874	29 045 434	7 089 891
Après la hausse de 3,63% du taux marginal d'imposition				
Revenus très élevés (150 000\$ et plus)	49,97	31 690 453 ⁹	27 852 013	6 750 845
Calculs des variations				
Revenus très élevés (150 000\$ et plus)	3,63	-1 193 421	-1 193 421	-339 046
	Variation du nombre de contribuables:		-2 109 ¹⁰	

TABLEAU 7

SIMULATION DES EFFETS D'UNE HAUSSE DE 6,68% DU TAUX MARGINAL, EN TERMES DE REVENUS TOTAUX DÉCLARÉS ET DE REVENUS GOUVERNEMENTAUX, QUÉBEC 2015

	Taux marginal moyen (%)	Revenu total (milliers \$)	Revenu imposable (milliers \$)	Impôt total ¹¹ (milliers \$)
Avant la hausse de 6,68% du taux marginal d'imposition				
Revenus très élevés (150 000\$ et plus)	49,97	40 376 076	34 325 079	4 026 719
Après la hausse de 6,68% du taux marginal d'imposition				
Revenus très élevés (150 000\$ et plus)	53,31	37 677 065 ¹²	31 626 068	2 857 184
Calculs des variations				
Revenus très élevés (150 000\$ et plus)	6,68	-2 699 011	-2 699 011	-1 169 535
	Variation du nombre de contribuables:		-4 711 ¹³	

8 L'impôt total est calculé sur les revenus imposables excédant 132 406\$, qui est le dernier palier d'imposition.

9 Une hausse du taux marginal de 3,63% occasionne une baisse de 3,63% (à savoir $-1 \times 3,63\%$) du revenu total des contribuables de la classe de revenus très élevés.

10 Une hausse du taux marginal de 3,63% occasionne une baisse de 1,95% (à savoir $-0,5366 \times 3,63\%$) du nombre de contribuables de la classe de revenus très élevés.

11 L'impôt total est calculé sur les revenus imposables excédant 200 000\$.

12 Une hausse du taux marginal de 6,68% occasionne une baisse de 6,68% (à savoir $-1 \times 6,68\%$) du revenu total des contribuables de la classe de revenus très élevés.

13 Une hausse du taux marginal de 6,68% occasionne une baisse de 3,58% (à savoir $-0,5366 \times 6,68\%$) du nombre de contribuables de la classe de revenus très élevés.

Selon les résultats de la seconde simulation, lorsque le taux marginal d'imposition augmente de 6,68%, les revenus totaux des contribuables à revenus très élevés baissent de 2,70 milliards de dollars, ce qui peut représenter une perte non négligeable de recettes fiscales pour les gouvernements. En effet, on remarque que la hausse entraîne une baisse du nombre de contribuables de 4 711. Apparemment, la hausse du taux marginal était suffisamment élevée pour inciter ces contribuables à réduire leurs revenus totaux, de sorte à intégrer une classe de revenus inférieure occasionnant ainsi des pertes de recettes fiscales pour les gouvernements.

Étant donné la création du nouveau palier fédéral qui est associée à la hausse du taux marginal, la portion de l'impôt collecté sur les revenus imposables qui s'ajustera est celle sur les revenus excédant 200 000\$. D'après nos simulations, le fait d'avoir augmenté le taux marginal se traduit par une perte totale de 1,17 milliard de dollars en revenus gouvernementaux.

CONCLUSION

Lorsque les gouvernements décideront de réformer le système fiscal, il sera important de se rappeler que les contribuables réagiront et adapteront leur comportement en fonction des taux d'imposition auxquels ils seront assujettis. La présente étude commence par estimer la réponse de contribuables appartenant à trois classes de revenus aux variations des taux marginaux d'imposition. D'après les résultats obtenus, augmenter les taux marginaux de 10% occasionnera une baisse équivalente des revenus totaux déclarés et une diminution d'environ 5,37% du nombre de contribuables pour la classe de revenus très élevés, qui comprend les particuliers déclarant des revenus totaux excédant 150 000\$. En considérant la province de Québec et en ayant recours à des simulations, les effets de la réforme fiscale provinciale de 2013 et de la réforme fédérale de 2016 visant cette classe de revenus ont également été analysés. Les résultats obtenus indiquent que les hausses des taux marginaux d'imposition induites par ces réformes fiscales n'ont clairement pas produit les résultats escomptés, puisqu'elles se sont traduites par des pertes de revenus fiscaux pour les gouvernements fédéral et provincial.

En d'autres termes, bien qu'il soit tentant de demander un effort fiscal supplémentaire aux contribuables les plus nantis, surtout dans le contexte actuel où la pandémie a en quelque sorte obligé les gouvernements à augmenter considérablement les dépenses publiques, il faudra envisager des solutions alternatives.

ANNEXE I - COEFFICIENTS DES EFFETS FIXES POUR LE MODÈLE DE PARTS DE REVENUS

ANNEXE II - COEFFICIENTS DES EFFETS FIXES POUR LE MODÈLE DE PARTS DE CONTRIBUABLES

Variable	Classe de revenu	
	Revenus élevés	Revenus très élevés
2004	-1,0808 (0,7071)	0,9999 (0,7531)
2005	-0,8311*** (0,4289)	0,5940 (0,3917)
2006	-0,4672*** (0,2641)	-0,2085 (0,2099)
2007	-0,1800 (0,1626)	-0,1109 (0,1189)
2008	-0,0450 (0,1023)	-0,2224* (0,0749)
2009	0,0124 (0,0698)	-0,3074* (0,0581)
2010	0,0523 (0,0470)	-0,2887* (0,0487)
2011	-0,1830* (0,0359)	-0,2102* (0,0458)
2012	-0,1106* (0,0312)	-0,1856* (0,0443)
2013	-0,0235 (0,0282)	-0,0877** (0,0425)
2014	0,0169 (0,0251)	-0,0565 (0,0385)
2015	0,0056 (0,0209)	0,0123 (0,0337)
Alberta	0,2994* (0,0538)	0,7102* (0,0587)
Colombie-Britannique	-0,0191 (0,0730)	0,2872* (0,0730)
Manitoba	-0,2430* (0,0444)	-0,0575 (0,0449)
Nouveau-Brunswick	-0,3257* (0,0466)	-0,3589* (0,0491)
Terre-Neuve-et-Labrador	-0,0283 (0,0454)	-0,0590 (0,0449)
Nouvelle-Écosse	-0,2649* (0,0470)	-0,1069** (0,0527)
Ontario	0,0546 (0,0631)	0,4797* (0,0662)
Île-du-Prince-Édouard	-0,4153* (0,0514)	-0,3756* (0,0562)
Québec	-0,2148* (0,0490)	0,1232** (0,0519)

Variable	Classe de revenu	
	Revenus élevés	Revenus très élevés
2004	-1,3663*** (0,7287)	-0,3350 (0,8592)
2005	-0,9842** (0,4558)	-0,0304 (0,5076)
2006	-0,7237** (0,2888)	-0,9475* (0,3039)
2007	-0,3199*** (0,1825)	-0,5673* (0,1854)
2008	-0,1456 (0,1170)	-0,5336* (0,1175)
2009	-0,0585 (0,0798)	-0,5173* (0,0825)
2010	-0,0055 (0,0534)	-0,4700* (0,0618)
2011	-0,2056* (0,0395)	-0,2728* (0,0525)
2012	-0,1261* (0,0332)	-0,1973* (0,0483)
2013	-0,0353 (0,0291)	-0,0905** (0,0450)
2014	0,0122 (0,0255)	-0,0521 (0,0399)
2015	0,0048 (0,0209)	0,0379 (0,0343)
Alberta	0,3095* (0,0552)	0,6479* (0,0644)
Colombie-Britannique	-0,0305 (0,0741)	0,1634** (0,0776)
Manitoba	-0,2607* (0,0460)	-0,1691* (0,0516)
Nouveau-Brunswick	-0,3423* (0,0480)	-0,3534* (0,0553)
Terre-Neuve-et-Labrador	-0,0377 (0,0469)	-0,0001 (0,0518)
Nouvelle-Écosse	-0,2781* (0,0485)	-0,1520** (0,0591)
Ontario	0,0497 (0,0644)	0,3145* (0,0713)
Île-du-Prince-Édouard	-0,4524* (0,0526)	-0,4277* (0,0616)
Québec	-0,2428* (0,0504)	-0,0210 (0,0584)

Note : Les symboles *, **, et *** désignent une variable significative à un niveau de confiance de 1%, 5% et 10% respectivement. Les écart-types sont mentionnés entre parenthèses.

Note : Les symboles *, **, et *** désignent une variable significative à un niveau de confiance de 1%, 5% et 10% respectivement. Les écart-types sont mentionnés entre parenthèses.

BIBLIOGRAPHIE

- Auten, G. et R. Carroll (1994):** “*Tax Rates, Taxpayer Behavior and the 1993 Act*”, Proceedings of the Eighty-Sixth Annual Conference of the National Tax Association, Columbus, Ohio, p. 6-12.
- Auten, G. et R. Carroll (1995):** “*Behavior of the Affluent and the 1986 Tax Reform Act*”, Proceedings of the Eighty-Seven Annual Conference of the National Tax Association, Columbus, Ohio, p. 70-76.
- Feldstein, M. (1995):** “*The Effect of Marginal Tax Rates on Taxable Income: A Panel Study of the 1986 Tax Reform Act*”, *Journal of Political Economy*, 103(3): 551-572.
- Feldstein, M. et D. Feenberg (1996):** “*The Effect of Increased Tax Rates on Taxable Income and Economic Efficiency: A Preliminary Analysis of the 1993 Tax Rate Increases*”, In *Tax Policy and the Economy*, James Poterba, ed., (MIT Press: Cambridge), 10: 89-117.
- Gagné, R., J. Nadeau et F. Vaillancourt (2004):** “*Réactions des Contribuables aux Variations des Taux Marginaux d'Impôt: une Étude portant sur des Données de Panel au Canada*”, *L'Actualité Économique*, 80(2-3): 383–404.
- Giertz, S. (2007):** “*The Elasticity of Taxable Income over the 1980s and 1990s*”, *National Tax Journal*, 60(4): 743-768.
- Gruber, J. et E. Saez (2002):** “*The elasticity of taxable income: evidence and implications*”, *Journal of Public Economics*, 84: 1–32.
- Kopczuk, W. (2005):** “*Tax Bases, Tax Rates and the Elasticity of Reported Income*”, *Journal of Public Economics*, 89(11-12): 2093–2119.
- Lindsey, L. B (1987):** “*Individual Taxpayer Response to Tax Cuts: 1982-1984, with Implications for the Revenue Maximizing Tax Rate*”, *Journal of Public Economics*, 33: 173-206.
- Milligan, K. et M. Smart (2015a):** “*Taxation and Top Incomes in Canada*”, *Canadian Journal of Economic*, 48(2): 655-81.
- Milligan, K. et M. Smart (2015b):** “*Provincial Taxation of High Incomes: The Effects on Progressivity and Tax Revenue*”, in David A. Green, W. Craig Riddell, and France St-Hilaire, eds., *Income Inequality: The Canadian Story* (Montreal: Institute for Research on Public Policy, 2015), 479-507.
- Parcell, A. (1995):** “*Income Shifting in Responses to Higher Tax Rates: The Effects of OBRA 93*.” Office of Tax Analysis, U.S. Department of the Treasury, Washington, D.C.
- Saez, E, J. Slemrod et S. Giertz (2012):** “*The Elasticity of Taxable Income with Respect to Marginal Tax Rates: A Critical Review*”, *Journal of Economic Literature*, 50(1): 3–50.
- Sammartino, F. et D. Weiner (1997):** “*Recent Evidence on Taxpayers' Response to the Rate Increases in the 1990s*”, *National Tax Journal*, 50(3): 683-705.
- Weber, C. (2014):** “*Toward Obtaining a Consistent Estimate of the Elasticity of Taxable Income using Difference-in-Differences*”, *Journal of Public Economics*, 117: 90–103.
- Zellner, A. (1962):** “*An Efficient Method of Estimating Seemingly Unrelated Regressions and Tests for Aggregation Bias*”, *Journal of the American Statistical Association*, 57: 348-368.